

**EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 09 JANVIER 2023**

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 16/01/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 09 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Excusés : Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Absents : Madame Lydie OSMOND et Monsieur Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Monsieur François-Noël OSMOND.

ORDRE DU JOUR

- 1) Médiathèque : proposition de gratuité pour les lecteurs (adhérents) à compter du 01/01/2023
- 2) Médiathèque : répartition du reste à charge des frais de fonctionnement année 2021 entre communes partenaires
- 3) Répartition du legs Leturc 2022
- 4) Evolution du plan de financement prévisionnel projet maison de santé - demande de financements
- 5) Organisation du 28 janvier : inauguration - vœux
- 6) Projets d'investissement 2023
- 7) Questions diverses

**I - MEDIATHEQUE : PROPOSITION DE GRATUITE POUR LES LECTEURS A COMPTER DU 01/01/2023
CM2023-01-09-001**

Actuellement, l'adhésion à la médiathèque « l'Épicerie d'Enfance » est de 6 euros pour les personnes de plus de 16 ans. Cela ne génère pas une recette significative au regard du budget.

Il est proposé au conseil municipal de rendre gratuit l'accès à la médiathèque. Cela permettrait d'être en phase avec les recommandations de la Bibliothèque Départementale de la Manche, et des communes d'Agneaux et Saint-Lô où la gratuité est déjà appliquée. Cela permettrait également de simplifier la gestion administrative en supprimant la régie au regard du faible montant perçu.

Monsieur le Maire précise avoir interrogés les maires de Dangy, Saint-Martin-de-Bonfossé et Quibou. Messieurs les Maires de Dangy et Saint-Martin-de-Bonfossé sont favorables à cette proposition ; Monsieur le Maire de Quibou est réservé.

Considérant que la gratuité de l'inscription aux services de la médiathèque participe à sa meilleure accessibilité et à l'élargissement et diversification des publics,

Considérant la simplification des démarches administratives et des relations avec les usagers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter la gratuité de l'inscription aux services de la médiathèque « l'épicerie d'enfance » à compter du 01/01/2023;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**II - MEDIATHEQUE : REPARTITION DU RESTE A CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ENTRE COMMUNES PARTENAIRES - ANNEE 2021
CM2023-01-09-002**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan financier 2021 de la médiathèque :

bilan 2021 fonctionnement médiathèque	montants 2021
charges à caractère général	8 844.32 €
charges de personnel	30 618.20 €
charges de gestion courante	1 264.43 €
frais financiers	650.00 €
total dépenses de fonctionnement	41 376.95 €
reversement allocation compensation	37 000.00 €
adhésions	564.00 €
total recettes de fonctionnement	37 564.00 €
reste à charge à répartir	3 812.95 €

Il précise que suivant les conventions de partenariat dans la gestion de la médiathèque « l'Épicerie d'Enfance », les communes de Dangy, Quibou et St Martin de Bonfossé participent au reste à charge proratisé par habitant, étant précisé pour les communes de Quibou et St Martin de Bonfossé dans la limite d'une enveloppe de 1500 € par an.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante selon le nombre d'habitants (population INSEE au 01/01/2021) :

	nbr d'habitants	participation financière par commune
Canisy	1803	1 753.76 €
Dangy	697	677.97 €
Quibou	877	853.05 €
Saint-Martin-de-Bonfossé	543	528.17 €
total	3920	3 812.95 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de participation financière présentée.

III - REPARTITION DU LEGS LETURC - ANNEE 2022 CM2023-01-09-003

Suite au testament du Docteur Ernest Leturc en date du 25 septembre 1925 et au legs d'un herbage sis à Le Hommet d'Arthenay à la commune de Canisy, demandant que le revenu de l'herbage, diminué des impôts afférents à ces parcelles, soit versé aux parents qui auront à charge le plus grand nombre d'enfants. Monsieur le Maire rappelle les deux conditions posées par le Docteur Leturc : les enfants doivent être nés dans l'arrondissement de Saint-Lô et être âgés de moins de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année. Le legs prévoit également que quatre familles soient bénéficiaires sur Canisy et quatre familles soient également bénéficiaires sur St Ébremond de Bonfossé (communes historiques).

Fermage versé par les locataires pour les parcelles ZC 3 et ZC4	=	1487.63 euros
Impôts afférents (ZC 3 et ZC4)	=	- 264 euros
Reste	=	1223.63 euros

Dix familles bénéficieront de 3/39^e de 1223.63 €, soit 94.12 € ; une famille bénéficiera des 4/39^e de 1223.63 €, soit 125.50 € ; et une famille des 5/39^e de 1223.63 €, soit 156.87 €.

Madame Alicia DESSEULLES, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil municipal décide :

- de verser aux familles nommées ci-dessus la somme de 1223.63 €, soit 94.12 € par famille de 3 enfants, 125.50 € par famille de 4 enfants, et 156.87 € par famille de 5 enfants.
- de conditionner le versement à l'absence d'impayés de cantine ; s'il existait des impayés, cette somme serait affectée à recouvrer la dette.

**IV - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE
cm2023-01-09-004**

Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'avant-projet sommaire du projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle, estimé à 1 480 821.00 € HT, a été approuvé en séance le 15/12/2022.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé
- Approuve le plan de financement prévisionnel exposé ;
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;
- Autorise le Maire à solliciter les organismes bancaires en vue de contracter un emprunt sur une base de 800 000.00 €.

V - ORGANISATION DE L'INAUGURATION DES REALISATIONS STRUCTURANTES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe avoir invité les habitants de la commune à l'inauguration des réalisations structurantes de la commune, à savoir la rénovation de la salle à St-Ébremond-de-Bonfossé - Le Métronome - salle multi-activités ouverte en mars 2022, la voie douce, trait d'union entre les deux communes historiques, et l'aménagement public de l'espace centre bourg-école.

Il précise que Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental seront présents. Les entreprises et artisans ayant réalisés les travaux, et l'architecte et les bureaux d'étude qui ont assuré la maîtrise d'œuvre de ces opérations ont également été invités.

Monsieur le Maire suggère d'accueillir le public dès 10 heures avec un café. Un film réalisé avec un drone par M. DUROCHER sera diffusé pendant la cérémonie. A l'issue de la manifestation, le verre de l'amitié sera servi. Les élus seront conviés à un buffet froid.

Matérialisation du nom de la salle multi-activités

Monsieur Gérard DUVAL présente le projet de création d'adhésif pour matérialiser le nom de la salle - Le Métronome - sur le bâtiment.

Monsieur Joël VAN NIEUWENHUYSE, architecte, a demandé à voir le projet afin de vérifier qu'il y ait une cohérence architecturale.

Les avis sont très partagés concernant la typographie à adopter.

Madame Alicia DESSEULLES et Monsieur Sylvain LENGRONNE s'étonnent que le logo de la salle n'ait pas encore été finalisé alors que la commission communication s'est réunie et a donné un avis. Mesdames Marie-Pascale HOUBEN et Claude CARAU COUVREUR répondent que les esquisses proposées par le studio Carrelight n'ont pas convaincu Monsieur le Maire.

VI - PROJETS D'INVESTISSEMENT A INSCRIRE AU BUDGET 2023

Monsieur le Maire demande aux conseillers quels sont les petits projets d'investissement qu'ils aimeraient voir inscrire au budget 2023.

- Acquisition d'un logiciel de gestion périscolaire, cantine et garderie,
- Réflexion pour le remplacement d'un véhicule, et acquisition éventuelle d'un tracteur avec fourche et remorque,
- Acquisition de vitrines d'exposition pour la médiathèque,
- Illuminations de Noël - voir à remplacer certains motifs défectueux,
- Création d'un nouveau lotissement sur la commune,
- Devenir de la maison sise 2 la Pérelle.

Concernant les jardins partagés, les travaux devraient être finis pour mars prochain.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Convention de coopération fixant les conditions de fourniture de repas en restauration sur place avec un accueil sur le collège « Jean Follain » de Canisy pour l'école de la Joigne

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité à revoir la durée hebdomadaire du poste de l'agent actuellement en place au sein du service de restauration scolaire afin de se conformer aux préconisations du conseil départemental.

Contrat Pôle de Services - aide financière

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu la notification d'attribution d'une aide départementale d'un montant de 3000.00 € pour l'achat d'un parc instrumental pour la création du deuxième groupe « Orchestre à l'école ».

Affichage sur le panneau lumineux

Madame Marie-Pascale HOUBEN demande si les assemblées générales peuvent être annoncées sur le panneau lumineux. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas la vocation de cet outil, étant entendu que les AG sont destinées aux adhérents des associations.

Peintre amateur

Madame Agnès HOPQUIN fait part d'une demande de Mme JOUIN, peintre aquarelliste, qui souhaiterait savoir où pouvoir exposer ses peintures. Madame Marie-Pascale HOUBEN répond qu'elle peut s'adresser à la médiathèque.

Distribution du bulletin municipal

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil avoir reçu ce jour la livraison des 1020 exemplaires du bulletin communal. Elle a préparé des paquets à l'intention de chaque conseiller pour la distribution.

Agenda

Samedi 28/01/2023 à 10h30 - salle Le Métronome - inauguration des travaux de la salle multi-activités, de la voie douce et de l'aménagement de l'espace public centre-bourg, et vœux de la municipalité.

Dimanche 8 octobre 2023 - concert « Jazz dans les prés » - salle Le Métronome

Divers

Commission des travaux : samedi 21/01 à 9h30.

Prochaines réunions de conseil municipal : lundi 06 mars 2023 ; lundi 03 avril 2023 ; jeudi 04 mai 2023 ; lundi 05 juin 2023 ; jeudi 06 juillet 2023.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.